

1 — Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux commandes passées par une entreprise ou un organisme pour leur(s) collaborateur(s). Toute commande implique l'acceptation sans réserve de ces Conditions Générales de Vente par le client et le(s) stagiaire(s) et régissent les relations contractuelles entre Blueship English et le client. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document (notamment les conditions générales d'achat du client), sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Elles s'appliquent aux transactions intervenant en France métropolitaine.

2 — Services

Le règlement correspond aux frais administratifs et aux séances d'apprentissage de la langue anglaise dispensées selon la formule souscrite qui définit les conditions, la période d'apprentissage, les créneaux horaires et le nombre de séances et le nombre d'heures.

3 – Prix

Les prix indiqués pour chaque inscription sont présentés en euros et s'entendent nets de taxes. Les prix sont fixés par Blueship English au travers d'un devis transmis au préalable et en cours de validité le jour de la passation de commande.

4 – Facturation

La facture est adressée à l'entreprise après la réalisation de la prestation de service ou au plus tard à la date de fin de formation initialement prévue à la commande dans le devis ou la convention de formation, indépendamment de l'assiduité du stagiaire. Pour les stages réputés imputables en référence à la loi française sur la formation professionnelle continue, Blueship English adresse une convention selon les termes de la commande.

5 – Règlement et pénalité de retard

Les règlements sont payables dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, aucun escompte n'étant accordé pour un paiement anticipé. Le paiement s'effectue de préférence par virement bancaire. Le paiement en espèces est exclu.

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation,
- de l'indiquer explicitement sur son bon de commande ou son bulletin d'inscription
- de s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le complément de facture sera adressé au client. Si Blueship English n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO avant le début de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO, le client restera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

En cas de retard de paiement, sur mise en demeure préalable, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à l'échéance prévue sera appliquée par jour de retard. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera réclamée et plus sur présentation de justificatif(s).

En outre, Blueship English se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte journalière par jour de retard.

6 — Rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le client a un délai de 10 jours ouvrables pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 7 jours

ouvrables avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 10 jours ouvrables suivant la commande ou si la période de 7 jours ouvrables avant le premier jour de la période de formation n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement dû à BlueShip English, à titre de dédit.

En cas de cessation anticipée de la formation (réalisation partielle) du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue (la charge de la preuve incombe au stagiaire), le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : le coût de la formation restera intégralement dû à l'organisme formateur, au titre de dédommagement.

7 — Non-sollicitation

Le client s'engage à ne pas solliciter directement ou indirectement la/le/les animateur(s) ou animatrice(s) salarié(e)(s) ou prestataire(s) de BlueShip English pour toute autre mission que celle qui lui aura été confiée par BlueShip English.

8 — Droit à l'image

BlueShip English est autorisé sauf avis contraire à photographier ou filmer les séances de formation ; ces reportages pourront faire l'objet d'une publication sur les espaces internet de BlueShip English ou dans tout autre media. Tout refus ou limitation devra être mentionné sur la fiche d'inscription.

9 — Règlement intérieur

Les stagiaires doivent consulter et appliquer le règlement intérieur de Blueship English.

10 — Assurance

BlueShip English ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte, du vol et de la casse d'objets personnels appartenant aux stagiaires. Dans le cadre des activités et formation dans le centre, le stagiaire s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile.

11 — Propriété intellectuelle

BlueShip English est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par BlueShip English pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de BlueShip English. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de BlueShip English. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, BlueShip English demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations dans le Centre de Formation ou chez le Client.

12 — Juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français. Les informations contractuelles et les produits proposés à la vente sont conformes à la législation française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut le Tribunal de la ville de Rennes est le seul compétent pour le régler.